

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	35
Titulaires Présents	26
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	34
Date de la convocation	22/11/2022
Certifié exécutoire le	06/12/2022
Date d'affichage	06/12/2022
Envoyé en préfecture le	16/12/2022

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, GAGE Pascal,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean Paul, VERGNE Patrick

EXCUSES : BOURROUX François (donne procuration à Champseix Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à TAVERT Gérard), COISSAC Vincent (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à JANICOT Véronique), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COUTURAS Alain).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

160-2022 Attribution Marché travaux aménagement bâtiment « Ganivelles » sur la ZA du Bois commune de Viam

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°100-2022 concernant le projet de travaux d'aménagement d'un bâtiment existant pour installer une unité de production « Ganivelles » à la ZA de Viam.

Le Président rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 08 novembre 2022.

Le budget prévisionnel de ce marché pour la partie travaux a été estimé à 320 000,00 € HT et fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code de la commande publique. ; Il souligne que la consultation a été établie en vue de la désignation d'une entreprise ou de groupement d'entreprise pour les 5 lots de travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

Lot n°1 VRD Terrassement

Lot n°2 Gros Oeuvre

Lot n°3 Serrurerie Menuiseries Aluminium

Lot n°4 Bardage Bac acier

Lot n°5 Electricité

Le Président expose les principales étapes de la consultation :

- Envoi d'un avis d'appel à concurrence auprès du JAL la Vie Corrézienne en date du 08 novembre 2022,
- Envoi d'un avis d'appel à concurrence sur la plateforme achatpublic.com dès le 08 novembre 2022,
- Accès au dossier de consultation par voie dématérialisée sur la plateforme achatpublic.com,
- Date limite de remise des offres le 25 novembre 2022 à 12H00.
- La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 28 novembre 2022 à 15h30

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

Suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis, Monsieur le Président a décidé de retenir les propositions suivantes pour les 5 lots réunies en groupement d'entreprise dont le mandataire est l'entreprise SARL ERDE en retenant les options suivantes : option 1 lot n°1, option n°2 lot 2 et option n°1 lot n°5.

Projet de travaux d'aménagement d'un bâtiment existant pour installer une unité de production « Ganivelles » à la ZA de Viam.					
LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ HT BASE	OPTIONS	TOTAL
1	Lot n°1 VRD Terrassement	EYREIN TP	20 018.50 €	2 200.00 €	22 218.50 €
2	Lot n°2 Gros Oeuvre	SAS ENTREPRISE MARTINIE	23 220.12 €	2 162.60 €	25 382.72 €
3	Lot n°3 Serrurerie Menuiseries Aluminium	SARL RIOS	13 700.00 €	0.00 €	13 700.00 €
4	Lot n°4 Bardage Bac acier	ETS GOUNY ET CIE	142 369.27 €	0.00 €	142 369.27 €
5	Lot n°5 Electricité	SARL ERDE	86 550.00 €	17 842.00 €	104 392.00 €
TOTAL			285 857.89 €	22 204.60 €	308 062.49 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à 34 voix, 0 contre, 0 abstention :

- **DE VALIDER** la proposition du Président de retenir les entreprises réunies en groupement conformément au tableau ci-dessus et en accord avec la proposition de la commission d'ouverture des plis,
- **DE VALIDER** la proposition du Président de retenir les options mentionnées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

Fait à Treignac le 06/12/2022
Le Président, Philippe JENTY

